

Quetigny, le 25 mai 2020

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 23 Mai 2020**

Etaient présents : Mr. R. DETANG, Mme. K. BOUZIANE LAROUSSI, Mr. K.SOUVANLASY, Mme. C.GOZZI, Mr. P.SCHMITT, Mme. I.PASTEUR, Mr. M. JELLAL, Mme. S.MUTIN, Mr. M.LUCHIN, Mme. O.LOURS, Mr. V.GNAHOUROU, Mme. P.BONNEAU, Mr. J.THOMAS, Mme. C.VANVOSTHUYSE, Mr. S.AWOUNOU, Mme. S.PANNETIER, Mmes. N.BINGGELI, V. BACHELARD, Mr. D.REUET, Mme. A.MALACLET, Mr. S.BOULOGNE, Mme. E.PREIONI VINCENT, MM. M.BAMBA, S.KENCKER, Mme. V.DOS SANTOS, Mr. D.NICOLARDOT, Mmes. N. COMBELONGE, L.SACILOTTI, Mr. R.MAGUET

**Secrétaire de séance : Catherine GOZZI**

**29 présents – 29 votants**

### **DIRECTION GENERALE**

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre des Adjoints
4. Election des Adjoints
5. Lecture de la Charte de l'élu local

## **DIRECTION GENERALE**

### **1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance est ouverte sous la présidence de R. DETANG, Maire sortant, qui procède à l'installation de la nouvelle Assemblée. Catherine GOZZI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'élection du Maire sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée.

### **2. ELECTION DU MAIRE**

Cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Un bureau comprenant deux assesseurs est constitué ; il s'agit de Noëlie BINGELLI et Joseph THOMAS.

Trois élus se déclarent candidats :

- Rémi DETANG
- Sébastien KENCKER
- Lucia SACIOTTI

Pour assurer la bonne organisation du scrutin, un bureau comprenant deux assesseurs, Noëlie BINGELLI et Joseph THOMAS, est constitué.

Chacun dépose son enveloppe dans l'urne, puis il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

A l'issue du premier tour :

- Rémi DETANG obtient 23 voix ;
- Sébastien KENCKER obtient 4 voix ;
- Lucia SACIOTTI obtient 2 voix.

Aucun bulletin n'est blanc ou nul. Rémi DETANG est donc proclamé Maire.

### **3. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Décision :

25 voix pour : R. DETANG, K. BOUZIANE LAROUCI, K.SOUVANLASY, C.GOZZI, P.SCHMITT, I.PASTEUR, M. JELLAL, S.MUTIN, M.LUCHIN, O.LOURS, V.GNAHOUROU, P.BONNEAU, J.THOMAS, C.VANVOSTHUYSE, S.AWOUNOU, S.PANNETIER, N.BINGELLI, V. BACHELARD, D.REUET, A.MALACLET, S.BOULOGNE, E.PREIONI, M.BAMBA, L.SACIOTTI, R.MAGUET

4 abstentions : S.KENCKER, V.DOS SANTOS, D.NICOLARDOT, N. COMBELONGE

L'effectif légal du Conseil Municipal étant de 29 pour Quetigny, le nombre d'Adjointes ne peut excéder 30 % de cet effectif, soit 8.

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal décide par 25 voix pour et 4 abstentions de fixer à 8 le nombre d'adjoints.

### **4. ELECTION DES ADJOINTS**

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

A l'issue du premier tour, la liste déposée par Isabelle PASTEUR obtient 23 voix ; six bulletins sont blancs.

Sont donc déclarés :

- Isabelle PASTEUR, première adjointe,
- Moulay JELLAL, deuxième adjoint,
- Catherine GOZZI, troisième adjointe,
- Philippe SCHMITT, quatrième adjoint,
- Sandrine MUTIN, cinquième adjointe,
- Mario LUCHIN, sixième adjoint,
- Patricia BONNEAU, septième adjointe,
- Valentin GNAHOUROU, huitième adjoint.

## **5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Le Maire nouvellement élu, R. DETANG, procède à la lecture de la Charte de l'Élu Local. Une copie de ladite Charte est donnée à chaque élu du nouveau Conseil Municipal.